



Maison de retraite obligation alimentaire

Par **charlene**, le **25/10/2009** à **20:21**

Bonjour,

nous sommes trois enfants; je suis le seul imposable et propriétaire (j'ai 2 crédits en cours). ma mère nécessite une maison de retraite (elle a 88 ans) et n'a que 640 euros/mensuel de retraite; comment se calcule l'obligation alimentaire?

Quels revenus sont pris en compte (salaire, épargne, résidence principale)? les crédits sont-ils pris en compte, est-ce que je risque de devoir vendre ma maison pour régler les factures de la maison de retraite?

Le loyer moyen d'une maison de retraite sur ma région est d'environ 1500 euros; je pense que l'aide sociale à l'hébergement peut intervenir. Mais j'aimerais savoir dans quelles proportions?